Ausgleichskasse SBV
Militärdienstkasse SBV
Pensionskasse SBV

Berufsbildungsfonds Bau
swisstempcomp
swisstempfamily

Sumatrastrasse 15 / Postfach 16 / 8042 Zürich / Tel 044 258 82 22
66@consimo.ch / www.consimo.ch

MÉMENTO SUR LES FRAIS D'ADMINISTRATION DE L'ANNÉE 2021

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont prélevés sur la base de la masse salariale AVS effective de l'année de cotisation considérée. Ils sont entièrement à la charge de l'employeur et sont fixés à 0,16 % depuis le 1er janvier 2021.

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ADMINISTRATION (RFA)

Les clients qui remplissent cumulativement les critères suivants ont droit au remboursement des frais d'administration versés pour l'année de cotisation considérée:

- pas de poursuites portant sur des cotisations échues aux assurances sociales
- relation client active
- remise de la déclaration de la masse salariale dans les délais selon l'art. 36 RAVS
- montant du remboursement supérieur à CHF 20.00

La note de crédit sera portée en déduction de l'acompte de cotisations du mois d'août et visible sous la position «Remb. Frais Admin.». Pour les clients qui ne reçoivent pas d'acompte mensuel (par ex : facturation annuelle), le montant de la note de crédit sera versée sur le compte bancaire ou postal.

BASE DE CALCUL

La masse salariale AVS effective comptabilisée pour l'année constitue la base pour calculer le montant du remboursement des frais d'administration. Pour des participations majoritaires, la masse salariale globale sera prise en compte.

L'échelle suivante est applicable:

Catégorie de masse salariale	Limite inférieure (CHF)	Limite supérieure (CHF)	En % des frais d'administration	**En ‰ de la** somme des salaires
K 1	0	1'000'000	13.3	0.24
K 2	1'000'001	3'000'000	16.2	0.29
K 3	3'000'001	7'000'000	17.9	0.32
K 4	7'000'001	12'000'000	19.1	0.34
K 5	12'000'001	20'000'000	20.5	0.37
K 6	20'000'001	30'000'000	22.0	0.40
K 7	30'000'001		23.7	0.43

Le budget pour le redistribution des frais d'administration sera fixé chaque année au mois de juin par le comité de direction. Le barème sera ensuite publié sur notre site internet (sous réserve de modifications de la masse salariale).

La masse salariale du groupe de sociétés sera réparti graduellement selon chaque catégorie de masse salariale. La base du taux en pour-mille de la masse salariale résulte de cette graduation, laquelle est mise en application pour les différents calculs de chaque numéro de client. Vous trouverez ci-dessous un exemple de calcul :

Masse salariale numéro du client 1	CHF	1'000'000.00
Masse salariale numéro du client 2	CHF	1'200'000.00
Totale masse salariale	CHF	2'200'000.00

Répartition graduelle selon la catégorie de la masse salariale:

RFA K1	CHF 1'000'000.00	0.024 %	CHF	240.00	13.3 %
RFA K2	CHF 1'200'000.00	0.029 %	CHF	348.00	16.2 %
Total du remboursement (excl. Bonus)			CHF	588.00	

Taux de base pour le calcul par client = 0.27 ‰ **(CHF** 588.00 / CHF 2'200'000.00)

Détail par client:

client	masse salariale en CHF	taux de remboursement	RFA (excl. bonus)
client 1	1'000'000.00	0.26727273 / 0.27 ‰	CHF 267.27
client 2	1'200'000.00	0.26727273 / 0.27 ‰	CHF 320.73

PARTICIPATIONS MAJORITAIRES

Les clients liés entre eux par des participations financières majoritaires doivent nous le signaler au plus tard d'ici au 30 juin. Les communications nous parvenant après ce délai en vue des remboursements des frais d'administration ne seront plus prises en considération.

BONUS SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ADMINISTRATION

Les clients qui utilisent le PartnerWeb dans leurs relations avec notre caisse bénéficient d'une réduction supplémentaire des frais d'administration.

Ce bonus est octroyé sous la forme d'un relèvement de 10 % du remboursement des frais d'administration lorsque:

- le client a droit au remboursement partiel des frais d'administration (conformément aux critères énumérés ci-dessus);
- la qualité des données de la déclaration de la masse salariale est conforme aux exigences légales et nous pouvons reprendre ces données telles quelles dans notre système, sans poser de questions ou procéder à des vérifications détaillées (moins de 15 minutes de travail);
- les déclarations de nouveaux collaborateurs sont toutes effectuées par le biais du PartnerWeb, y compris la communication du numéro d'assurance sociale actuel.

Caisse de compensation
Société Suisse des Entrepreneurs (CC66)